

# INFO SYNDICALE

## Report de l'Assemblée générale du personnel du secteur sanitaire parapublic du 11 janvier 2021

Crise sanitaire oblige, nous avons décidé de **reporter l'Assemblée générale du personnel du secteur parapublic de la santé** du lundi 11 janvier 2021.

Une nouvelle « **INFO SYNDICALE** » vous parviendra ces prochaines semaines pour vous inviter à une Assemblée du personnel dont la tenue sera déterminante pour que soient entendues et appliquées les légitimes revendications du personnel du secteur sanitaire parapublic vaudois.

Malgré ce report, le combat syndical pour des salaires plus justes dans la branche doit continuer.

Une nouvelle étape des luttes en cours a été franchie en décembre 2020, appuyée par la pétition signée par 7'444 personnes et la forte mobilisation sur les lieux de travail et dans la rue le 28 octobre dernier. Vous trouverez ci-dessous le résultat des dernières négociations au sein de la Commission paritaire professionnelle (CPP) relatif au protocole d'accord 2021 concernant la bascule des salaires de la CCT-SAN dans la grille salariale de la CCT-HRC.

- Le 30 septembre 2020, suite aux démarches engagées par la CPP pour pérenniser les revalorisations salariales pour le personnel du secteur parapublic de la santé arrachées en décembre 2019, la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) confirmait que les montants inscrits au budget 2021 du DSAS permettent d'assurer la totalité des coûts de la bascule des salaires du personnel d'HéviVA, de la FEDEREMS, de la FHV et de l'AVASAD, ainsi que le financement de la bascule vers la grille salariale de la CCT-HRC des entités soumises à la CCT-SAN n'ayant pas basculé en 2020 (OSAD, réseaux de soins, PROFA, etc.).
- Nous avons obtenu également **un financement additionnel de 4,4 millions** du DSAS, permettant une revalorisation salariale dès le 1.1.2021 pour une partie des travailleur-euse-s du secteur soins & médico-technique de la FHV, des secteurs, soins et social/accompagnement d'HéviVA et de la FEDEREMS et pour les collaboratrices et collaborateurs intervenant sur le terrain de l'AVASAD. Pour ces travailleur-euse-s, cette revalorisation salariale complémentaire à la bascule est octroyée après l'équivalent de 10 ans d'expérience dans la fonction.
- D'autre part, le protocole engage les parties à négocier durant l'année 2021 le mécanisme et le financement de l'application des nouveaux plafonds des classes de bascule et d'un mécanisme permettant d'apporter un complément à la bascule salariale à appliquer dès le 1.1.2022.
- Les parties signataires ont de plus confirmé leur engagement de chiffrer, en 2021, les coûts d'une convergence salariale conforme aux règles salariales de la CCT-HRC. Il s'agit principalement de l'application de la reconnaissance de toutes les années d'expérience, des formations et responsabilité dans la nouvelle grille selon les modalités d'*enclassement* définies dans le catalogue des fonctions. L'engagement est de négocier en 2021 avec le DSAS un **calendrier de mise en œuvre de la convergence** des salaires de la CCT SAN avec ceux de la CCT HRC.

Ce protocole d'accord 2021 (à consulter sur les sites des organisations professionnelles et syndicales) devra être ratifié avant fin janvier 2021 par toutes les parties signataires de la CCT-SAN. Chaque organisation professionnelle ou syndicale signataire de la CCT va donc organiser la consultation de ses membres selon des dispositions statutaires propres.

## **Ces quelques améliorations restent bien évidemment très insuffisantes...**

### **LA LUTTE POUR DES MOYENS POUR DES SOINS DE QUALITÉ CONTINUE.**

Aujourd'hui, seule l'Assemblée du personnel est reportée. Le combat syndical pour des salaires plus justes, pour une reconnaissance sonante et trébuchante de l'engagement constant du personnel durant la crise sanitaire toujours d'actualité et pour des améliorations des conditions de travail dans le secteur parapublic de la santé se poursuit.

Les revendications portées par les organisations syndicales et par le personnel qu'elles représentent devront être entendues et respectées. Des moyens financiers, matériel et en termes de dotation indispensables pour prodiguer des soins de qualité doivent être octroyés au plus vite.

Des soins de qualité nécessitent de bonnes conditions de travail, du personnel formé et qualifié. Mais il faut aussi de la sécurité, du respect et de la solidarité.

C'est pourquoi le personnel demande fermement aux pouvoirs publics et aux employeurs du secteur parapublic de la santé :

- **d'attribuer rapidement une prime exceptionnelle « COVID » en faveur de toutes les travailleuses et tous les travailleurs du secteur**
- d'améliorer leurs conditions de travail, notamment par l'augmentation des effectifs et l'engagement de personnel qualifié ou expérimenté
- d'octroyer les revalorisations salariales négociées entre partenaires sociaux et reconnues comme légitimes par les autorités cantonales
- de majorer de 25% toutes les heures effectuées en plus du taux contractuel durant la crise sanitaire
- de renoncer aux licenciements et autres mesures disciplinaires tant que la situation liée à l'épidémie ne sera pas revenue entièrement à la normale
- d'engager de nouvelles négociations des conditions de travail concernant notamment les conditions de retraite, les indemnités pour le travail de nuit, du dimanche, des jours fériés et du piquet, ainsi que concernant les protections contre les licenciements.
- l'élaboration, la concrétisation et la mise en œuvre par les autorités cantonales d'un plan d'investissement négocié avec les faïtières patronales et les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois.



**Mêmes patient-e-s**  
=  
**Même travail**  
=  
**Même salaire**

SSP Vaud  
Av. Ruchonnet 45  
CP 1324  
1001 Lausanne  
[monney@ssp-vpod.ch](mailto:monney@ssp-vpod.ch)

Féd. Syndicale SUD  
Pl. Chauderon 5  
1003 Lausanne  
[info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

Syna Vaud  
Rue du Valentin 18  
1004 Lausanne  
[Thierry.lambelet@syna.ch](mailto:Thierry.lambelet@syna.ch)

ASI Vaud  
Ch. de Boisy 49  
1004 Lausanne  
[info@asi-vaud.ch](mailto:info@asi-vaud.ch)

**! À REPRODUIRE, DIFFUSER ET AFFICHER LARGEMENT !**